

Étaient présents les 13 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Céline URSO Carole MORELL Isabelle RUDLOFF,

Messieurs Patrice FERROUILLAT, Michel DE GAUDENZI, Florent DURAND, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL Christian GARCIA Jean-Michel VALENTIN Richard MOURRE

Étaient absents et excusés, Madame Christelle BROZEK, Monsieur Philippe MELGAREJO,

I/ ECHANGE DE TERRAINS AVEC M.NIKOLOVSKI ET LA COMMUNE A LA VORCIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'échange de terrains entre Monsieur Nikolovski et la commune afin d'améliorer la desserte du chemin communal 1019 et de permettre à M.Nikolovski d'avoir une parcelle plus facilement aménageable.

M.Nikolovski remettra à la commune une emprise de 16 m² à détacher de la parcelle cadastrée B725 lieu-dit La Vorcière

En contrepartie, la commune remettra à M.Nikolovski une emprise de 66 m² à détacher du chemin communal 1033 lieu-dit La Vorcière, issue du domaine public, étant précisé que cette emprise doit faire au préalable l'objet d'un déclassement avec dispense d'enquête publique puisque l'opération n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie (art L.141-3 du code de la voirie routière)

Par ailleurs M.Nikolovski a la charge de faire tous les travaux nécessaires suite aux modifications de réseaux engendrées par la réorganisation parcellaire.

Il réservera une partie de sa parcelle pour un usage de servitude de passage tous réseaux tous usages.

La valeur estimée des terrains est de 1p/m².L'échange de ces terrains aura lieu sans soulte de part et d'autre, la différence de prix et de surface des terrains étant compensée par la prise en charge de tous les frais d'acte et de géomètre par M.Nikolovski.

Les frais, les droits et émoluments afférant à l'acte administratif sont à la charge de M.Nikolovski ainsi que les frais de géomètre.

Le Conseil Municipal après en délibéré approuve à l'unanimité cet échange de terrains et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

I I / DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE SURFACE DE 66 M2 A DETACHER DU CHEMIN COMMUNAL 1033 LIEU DIT LA VORCIERE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'échange de terrains avec M.Nikolovski à la Vorcière, l'emprise de 66 m² à détacher du chemin communal 1033 doit être déclassée du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

-Prononce le déclassement du domaine public de cette emprise de 66 m² à détacher du chemin communal 1033 lieu-dit La Vorcière,

-Prononce l'intégration dans le domaine privé de cette parcelle de terrain,

III/ APPROBATION COMPTES DE GESTION COMMUNE ET CCAS

Les comptes de gestion 2014 du budget principal et de celui du CCAS sont présentés au Conseil Municipal.

Les sommes arrêtées étant en conformité avec celles de la Trésorerie de Vinay, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des présents ces deux comptes de gestion et autorise le Maire à les signer.

IV / DETERMINATION DES CRITERES D'APPRECIATION DE LA MANIERE DE SERVIR DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le Maire explique à l'assemblée que l'entretien professionnel est rendu obligatoire, pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation.

Il demande au Conseil Municipal de déterminer les critères d'appréciation de la manière de servir des agents dans le cadre de cet entretien.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres présents décident que :

La valeur professionnelle des agents sera appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité.

Ces critères, fixés après avis du comité technique, porteront notamment sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

V/ CONTRAT GROUPE ASSURANCE DU PERSONNEL AVEC LE CDG 38

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat groupe d'assurance du personnel souscrit par le Centre de Gestion de l'Isère et auquel la commune est adhérente arrivera à terme le 31 décembre 2015 et que le Centre de Gestion va procéder à un marché public relatif à la mise en concurrence de ce contrat pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de charger le Centre de Gestion de mener à bien cette négociation et se réserve la faculté d'y adhérer.

VI / DECLARATION DE TRAVAUX DE M.RICHETON

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de déclaration préalable de travaux de Monsieur Richeton Gérard portant consistant au remplacement d'une pergola par l'extension d'un toit à deux pans sur une terrasse existante de son habitation, 136 Lot la Tour.

Cette demande n'a soulevé aucune remarque.

VII / REUNION ATELIER AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG VILLAGE

Monsieur le Maire relate au Conseil Municipal la réunion de travail qui s'est tenue le 23/02/2015 avec le groupe d'habitants de la commune participant à l'élaboration du projet d'aménagement du centre bourg village et le cabinet d'étude Cambium.

Après un rappel de la démarche globale, du processus de projet et d'une présentation résumée de la première phase de diagnostic et de ses conclusions un atelier participatif a été mis en place partagé en deux petits groupes afin de recueillir les avis sur les propositions envisagées et de comparer l'état existant avec les différents projets d'aménagement.

Cette réunion s'est achevée sur un échange des résultats et des grandes tendances de choix et de priorité du type d'aménagement.

La synthèse des ateliers a dégagé plusieurs grandes tendances :

Sur le bas du village : la convivialité des espaces, le confort et la sécurisation des piétons sont des améliorations les plus nettement partagées par tous.

Les avis les plus divergents concernent le stationnement.

Sur le haut du village : la convivialité des espaces, la tranquillité du village et l'organisation des stationnements sont des améliorations appréciées des deux groupes.

Les avis les plus divergents concernent la sécurisation des circulations.

Globalement les propositions apportent pour l'ensemble du groupe d'habitants une amélioration positive de l'état existant.

VIII / PROGRAMME D' ACTIONS 2015 DE LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE FORESTIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme d'actions 2015 proposée par l'ONF pour l'aménagement de la forêt sur le territoire de la commune.

Ces travaux de maintenance concernent l'entretien du périmètre forestier avec peinture des bornes et leurs repères.

Le montant de ce programme s'élève à 1400,00 HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres présents approuvent ce programme et décident sa réalisation.